

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la  
Municipalité de Palmarolle tenue mardi le 16 août 2022 à 19h, au 124  
rue Principale, Palmarolle.**

---

**SONT PRÉSENTS :**

Mairesse	Mme	Véronique Aubin
Conseillers	Mmes	Josée Aubin
		Annabelle Aubin
		Lyne Vachon
	M.	Sabrina Turgeon
		Jeanot Goulet

**ABSENT :**

Conseiller	M.	Yan Lavoie
------------	----	------------

---

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Directrice générale Greffière-trésorière	Isabelle Moisan
---	-----------------

---

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.  
Ouverture de la séance à 19 heures et 01 minutes.

---

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
*Résolution no 22-08-200*

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
  - 2.1. AUTORISATION D'OBTENIR UN FINANCEMENT TEMPORAIRE;
  - 2.2. AJOUT DE 300 MÈTRES DE TRAITEMENT DE SURFACE TRIPLE COUCHE À LA SOUMISSION DE LES ENTREPRISES BOURGET POUR LA RÉFECTION DU RANG 8-ET-9 OUEST;
  - 2.3. AJOUT DE 200 MÈTRES DE TRAITEMENT DE SURFACE TRIPLE COUCHE À LA SOUMISSION DE LES ENTREPRISES BOURGET POUR LA RÉFECTION DU RANG 8-ET-9 EST;
  - 2.4. SIGNATAIRES AUTORISÉS DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DE LA MUNICIPALITÉ;
3. PÉRIODE DE QUESTIONS;
4. LEVÉE DE LA SÉANCE.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Annabelle Aubin et unanimement résolu :

**QUE** l'ordre du jour présenté par la mairesse, madame Véronique Aubin, soit adopté tel que présenté.

---

## 2. DOSSIERS ADMINISTRATIFS

### Autorisation d'obtenir un financement temporaire

#### 2.1. Résolution n° 22-08-201

- ATTENDU** que la réfection des rangs 8-et-9 Ouest et 8-et-9 Est par un traitement de surface triple couche nécessite de demander un financement temporaire auprès de notre institution financière ;
- ATTENDU** que les fonds de la subvention TECQ seront déposés au printemps 2023 ;
- ATTENDU** que les taxes applicables au projet sont remboursables à 50% pour la TVQ et à 100% pour la TPS (75 285\$) ;
- ATTENDU** qu'une subvention discrétionnaire de la député (30 000\$) soit affectée à ce projet ;
- ATTENDU** que le projet de règlement 335 est affecté à ce projet ;
- ATTENDU** que cet emprunt sera d'une durée d'un (1) ans ;
- CONSIDÉRANT** que les coûts seront répartis de la façon suivante :

	OPTION A	OPTION B
Projet	Coût avec taxes	Coût avec taxes
Firme Stantec pour surveillance de chantier	+ - 17 250 \$	+ - 17 250 \$
Essais qualité	N/A	11 037.60 \$
Traitement de surface triple couche 800 mètres rang 8-et-9 Ouest	786 885.45 \$	786 885.45 \$
Traitement de surface triple couche 300 mètres rang 8-et-9 Ouest	37 527.84 \$	37 527.84 \$
Traitement de surface triple couche 200 mètres rang 8-et-9 Est	25 018.56 \$	25 018.56 \$
<b>Total</b>	866 678.10 \$	877 715.70 \$
<b>Financement : prêt temporaire à 4,7% (1 an)</b>	38 689.73 \$	38 689.73 \$
<b>Total :</b>	905 367.83 \$	916 405.43 \$

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par le conseiller Jeanot Goulet et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal retient l'option **B** ;

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale, greffière-trésorière, madame Isabelle Moisan, la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe, madame Kathleen Asselin, la conseillère, madame Josée Aubin, et/ou la mairesse, madame Véronique Aubin à signer un contrat de financement temporaire auprès de l'institution financière Caisses Populaires Desjardins;

**QUE** le montant du prêt temporaire, garanti par la subvention TECQ, celle de la députée ainsi que le Règlement 335 s'élève à 805 603.00\$

**Ajout de 300 mètres de traitement de surface triple couche et de scellant à la soumission de Les Entreprises Bourget pour la réfection du rang 8-et-9 Ouest**

2.2. *Résolution n° 22-08-202*

Il est proposé par la conseillère Annabelle Aubin, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise l'ajout de 300 mètres de traitement de surface triple couche et de scellant à la soumission de Les Entreprises Bourget pour la réfection du rang 8-et-9 Ouest.

**Ajout de 200 mètres de traitement de surface triple couche et de scellant à la soumission de Les Entreprises Bourget pour la réfection du rang 8-et-9 Est**

2.3. *Résolution n° 22-08-203*

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par le conseiller Jeanot Goulet et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise l'ajout de 200 mètres de traitement de surface triple couche et de scellant à la soumission de Les Entreprises Bourget pour la réfection du rang 8-et-9 Est.

**Signataires autorisés des documents administratifs de la municipalité**

2.4. *Résolution no 22-08-204*

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Annabelle Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal décrète qu'à compter du 17 août 2022, les personnes autorisées à signer au folio 220125 appartenant à la Municipalité de Palmarolle seront :

- Véronique Aubin, mairesse;
- Josée Aubin, mairesse suppléante;
- Isabelle Moisan, directrice générale, greffière-trésorière;
- Kathleen Asselin, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe;

**QUE** le conseil municipal statue que deux (2) signatures sont obligatoires pour tout document administratif soit, celle de la mairesse ou mairesse suppléante, et celle d'un membre de l'administration, en l'occurrence, la directrice générale ou la directrice générale adjointe;

**QUE** le conseil municipal mandate les personnes nommées ci-haut afin de signer les chèques des fournisseurs, de commandites et de paies des employés, les contrats de vente de terrain et actes notariés, les contrats d'entente et d'engagement ainsi que tout autre document pertinent au fonctionnement administratif, pour et au nom de la Municipalité de Palmarolle.

---

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**4. LEVÉE DE LA SÉANCE**  
*Résolution no 22-08-205*

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Annabelle Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** la séance soit levée à 19 heures et 32 minutes.

La présidente d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

---

Véronique Aubin  
Mairesse

---

Isabelle Moisan  
Directrice générale  
Greffière-trésorière